

Lyon, 29 décembre 2016

**Le décret qui signe la fin de l'autoroute A6 /A7 au cœur de la Métropole de Lyon entre Limonest-Dardilly et Pierre Benite publié le 29 décembre**

Le Premier Ministre Bernard Cazeneuve, Ségolène Royal Ministre de l'Écologie , du développement durable et de l'énergie et Alain Vidalies, Secrétaire d'État chargé des transports, ont signé et publié au journal officiel le décret de déclassement de l'autoroute A6/A7 entre Limonest-Dardilly et Pierre-Bénite.

Pour Gérard Collomb, « ***Une étape historique est franchie aujourd'hui avec la publication de ce décret. Nous sommes là sur un dossier majeur d'intérêt général qui va compter pour la Métropole de Lyon et les générations futures. Ce projet enthousiasmant va transformer le visage de notre territoire pour l'embellir encore. Il nous reste maintenant à construire ensemble les prochaines étapes*** ».

La portion déclassée représente un linéaire de 16 km. Elle commence, au nord, à hauteur de l'échangeur de la Garde sur les communes de Limonest et Dardilly en limite de la concession Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et s'achève, au sud, à Pierre-Bénite avant l'échangeur A450-A7 et l'arrivée de l'A450.

Les communes directement concernées sont : Limonest, Dardilly, Champagne-au-Mont d'Or, Ecully, Tassin la Demi-Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite.

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole

**Premières mesures d'ici 2020**

- ⇒ **Prise d'effet du décret de déclassement le 1<sup>er</sup> novembre 2017**, pour organiser le transfert de domanialité et les conventions de gestion.
- ⇒ **Interdiction du trafic de transit poids lourds (PL)** sur la portion déclassée (aujourd'hui, seul le tunnel de Fourvière est concerné avec interdiction aux seuls PL > 7,5 tonnes en transit).
- ⇒ **Création de voies dédiées aux transports en commun ouvertes aux taxis et à l'autopartage.**
- ⇒ **Adaptation du jalonnement avec suppression des panneaux bleus et mise en place d'un jalonnement métropolitain.**
- ⇒ **Diminution de certaines vitesses, reprises des largeurs de voiries et des profils d'aménagement et végétalisation.**
- ⇒ **Premiers aménagements spécifiques au droit du quai Perrache.**
- ⇒ **Adaptation du mobilier urbain.**

**Autres mesures d'ici 2025**

- ⇒ **Restriction du transit PL et VL sur les axes A6-A7, sur le boulevard Laurent Bonnevey et sur la rocade Est.**
- ⇒ **Engagement de la réalisation de l'Anneau des sciences**
- ⇒ **Renforcement des transports en commun, des parkings-relais, poursuite du Plan d'Action pour les Modes Actifs, aménagements complémentaires sur certaines voies métropolitaines...**
- ⇒ **Réalisation du grand contournement.**

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)

**À l’horizon 2030**

⇒ En complément du grand contournement autoroutier de Lyon, **mise en service de l’Anneau des sciences.**

⇒ **Poursuite du développement du réseau de transports en commun urbain.**

⇒ **Livraison du boulevard urbain apaisé entre Dardilly-Limonest et Pierre-Bénite. La réalisation de l’Anneau des Sciences permettra de boucler le périphérique de Lyon.**



Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)